



ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS, ■ ■ ■
PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE

Formations et Conférences

CATALOGUE 2020

Actualité

Conseil municipal - Maire

Commande publique

Ecole - Péri-scolaire

Action sociale - CCAS

Finances - Budget

PLANNING 2020

Thèmes	Pages	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.
Actualité : La tenue du bureau de vote		10								
Maire : Attributions et responsabilités							21			
La commande publique							7			
La relation école – commune : entre temps scolaire et périscolaire							18			
Organisation et fonctionnement du CCAS/CIAS								15		
Elaborer le budget de sa commune										14

L'AMF 53 peut également vous proposer une **prestation personnalisée dans vos locaux**.

N'hésitez à nous contacter :

formation@amf53.asso.fr ou 02.43.59.09.00



Toutes nos formations sont éligibles au DIF élus locaux
(sous réserve de l'acceptation du dossier par la CDC)

L'AMF propose également des formations à Paris, toutes éligibles au DIF des élus.
Retrouvez l'offre de formations et le calendrier en [cliquant ICI](#)

Actualités

La tenue du bureau de vote aux élections municipales : De l'ouverture du scrutin à la transmission des résultats

Programme

Date

Lundi 10 février 2020

Durée

3h00

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ (14h00 - 17h00)

Intervenants

Service élections
Préfecture de la
Mayenne

Coût de la conférence

GRATUIT

Public visé

Elus et agents

Le cadre réglementaire des élections municipales

Les modalités du scrutin

Le déroulement des opérations de vote

L'organisation et la tenue des bureaux de vote

La proclamation des résultats et le procès-verbal

La prévention des risques de contentieux

Date

Lundi 21 septembre 2020

Durée

1 journée

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenants

Hugues FOURAGE
AT-TERRITOIRES EN
ACTION

Coût

150 € déjeuner compris

Public visé

Elus et agents

Objectif

Mieux appréhender le rôle et la fonction de Maire

Programme

Les attributions du Maire

Agent de l'Etat
Agent exécutif de la commune

La responsabilité du Maire et de la commune

La responsabilité de la commune

La responsabilité civile du Maire

La responsabilité comptable et (ou) financière

- La relation avec les associations : gestion de fait et conventions
- Le Maire dans son rôle d'employeur
- La responsabilité personnelle et pénale du Maire
- Information concernant le délit d'ingérence
- L'obligation d'assurance de la commune
- Assurance personnelle du Maire

Le Maire animateur d'une équipe

La relation avec les élus
La relation avec les salariés de la commune
La notion de projet de mandat

La commande publique

Initiation aux règles de passation des marchés publics

Date

Lundi 7 septembre 2020

Durée

1 journée

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenants

Mélodie BLANCO
AMF

Coût

150 € déjeuner compris

Public visé

Elus et agents

Objectif

Apporter les connaissances de base indispensable pour une pratique efficace et sécurisée de l'achat public.

Programme

Cadre réglementaire et principes généraux de la commande publique

Définition des besoins

Types et seuils de passation

Publicité préalable et information

Marchés à procédure adaptée et autres procédures

Date

Vendredi 18 septembre
2020

Durée

1 journée

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenants

Patrick NAUDET
AT-TERRITOIRES EN ACTION

Coût

150 € déjeuner compris

Public visé

Elus et agents

Objectif

Permettre aux élus

- De mieux appréhender leurs obligations en matières scolaires au regard de celles pratiquées dans leur commune
- D'Etablir un plan d'actions sur les mesures à prendre
- D'établir une évaluation des moyens mis en œuvre au regard des résultats obtenus

Programme

Introduction

L'école de la confiance : les principales mesures

Schéma d'une journée, d'une semaine d'école aujourd'hui

Le temps périscolaire matin

Le temps scolaire

- Ecole publique
- Ecole privée

La pause méridienne

- Les temps du repas
- La loi agriculture et alimentation de 2018
- Le temps sur la cour

Le temps périscolaire soir

Le départ des enfants

La caisse des écoles, la coopérative scolaire

Transfert de la compétence scolaire et des activités périscolaires à la communauté de communes

Action sociale et CCAS

Organisation et fonctionnement du CCAS/CIAS

Date

Judi 15 octobre 2020

Durée

1 journée

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenants

Sophie SARAMITO
UNCCAS

Coût

150 € déjeuner compris

Public visé

Elus et agents

Objectif

Comprendre et connaître les rôles et missions des CCAS et CIAS dans le champ social local

Connaître le cadre réglementaire et législatif du CCAS/CIAS

Maîtriser l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration

Programme

Le contexte de l'action sociale locale

- Contexte socio-économique – les grands indicateurs -
- Contexte institutionnel – les tendances -
- Liens entre les échelons communaux et intercommunaux dans les politiques sociales

Rôle et missions des CCAS/CIAS :

- Les compétences obligatoires
- Les compétences facultatives
- Les particularités des CIAS

Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

- Les principes d'organisation
- Les délégations de pouvoir
- Les autorités de contrôle
- Les règles de fonctionnement

Finances Budget

Elaborer le budget de sa commune

Date

Lundi 14 décembre 2020

Durée

1 journée

Lieu

Maison des collectivités
CHANGÉ

Intervenants

Jean-Louis DURET

Coût

150 € déjeuner compris

Public visé

Elus et agents

Objectif

Apporter un éclairage sur la lecture du document budgétaire que sont le budget et le compte administratif

Programme

Le budget : définition et principes

Préparer ou modifier les documents budgétaires

Elaborer le budget : les étapes

L'équation financière

Les grands principes de l'exécution budgétaire

Coupon-inscription

Faisant office de devis

Collectivité : _____

Intitulé de la formation : _____

Date et Lieu de la formation : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Attestation de présence : oui non

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Attestation de présence : oui non

Adresse de facturation : _____

Inscription obligatoire à retourner par courriel :

formation@amf53.asso.fr

Signature de la collectivité

Les informations recueillies via ce formulaire d'inscription sont destinées à un usage strictement interne de l'AMF53. Vos données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous bénéficiez du droit d'accéder, de modifier, de supprimer ou d'effectuer toute autre action en rapport avec les données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits par simple demande écrite en vous adressant à contact@amf53.asso.fr

Informations générales

Contact

Valérie MELOT-RAYNAL
Association des Maires, Adjointes et Présidents de communautés de la Mayenne
Maison des collectivités – 21 rue Ferdinand Buisson – Bât. F
53810 CHANGÉ
02.43.59.09.00
formation@amf53.asso.fr

Inscriptions

Toute inscription est effectuée au moyen du coupon-réponse proposé au moins 8 jours avant la session. Elle est adressée par courriel à : formation@amf53.asso.fr

Une convocation est adressée par l'AMF 53, par courriel, confirmant les modalités de déroulement de la session. Toute inscription annulée dans les 8 jours de la date de formation est facturée.

Tarifification

L'AMF 53 est agréée pour la formation des élus par le ministère de l'Intérieur. Les frais engagés par l' élu qui participe à ses formations sont donc remboursés au titre des crédits formation inscrits dans le budget de la collectivité. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la collectivité (Article L.2123-14 du CGCT).

Les maires, adjoints et conseillers municipaux peuvent utiliser le droit individuel à la formation (DIF) dédié aux élus en adressant le dossier de prise en charge à la Caisse des dépôts et consignations au moins 2 mois avant la session de formation. **Vous pouvez consulter la [fiche procédure en lien](#) et le [site de la Caisse des dépôts et consignations](#).**

	FORMATION (Groupe limité à 20 personnes)	CONFÉRENCE	FORMATION EN INTRA
Demi-journée	70 Euros	Gratuit	Sur devis
Journée (Déjeuner inclus)	150 Euros	(sauf repas)	

